

BIENVENUE A OTTANGE - NONDKEIL



LIVRET D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS



Ottange-Nondkeil - Une ville en mouvement

SOMMAIRE



PRÉSENTATION	page 3 – 4
LE CONSEIL MUNICIPAL.....	page 5
LES SERVICES DE LA MAIRIE	page 6
LE CCAS	page 7
LES NUMEROS UTILES	pages 8 – 9
LES SERVICES SCOLAIRES	pages 10 – 11
LES ASSOCIATIONS	pages 12 – 13
LES COMMERCES	pages 14 – 15
POLICE MUNICIPALE	page 16
URBANISME	page 17
LA DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE.....	page 18
LES DÉCHETS MÉNAGERS.....	page 19
LES SERVICES A LA POPULATION	page 20
LES SALLES COMMUNALES	page 21 – 22 - 23
BON A SAVOIR	page 24



PRÉSENTATION



Géographie - Historique - Présentation

La commune d'Ottange est constituée de deux villages (Ottange et Nondkeil) posés au fond d'un vallon creusé par le ruisseau de la Kayl et entourés de forêts dominées par des plateaux cultivés. Le territoire de la commune couvre 1 513 ha dont 840 de forêts.

Ottange est située à la frontière franco-luxembourgeoise, à vingt-cinq kilomètres de la capitale du Luxembourg, et cinquante kilomètres de Metz.

Les communes voisines d'Ottange sont Volmerange-les-Mines, Rochonvillers, Tressange, Aumetz et Audun-le-Tiche du côté français, et Rumelange du côté luxembourgeois. Une partie de la frontière franco-luxembourgeoise est matérialisée par la route départementale D 59.

Ancienne cité minière, la ville marquée par de nombreuses contraintes liées à l'exploitation des mines ne s'est pas résignée et a entrepris sa mutation et son évolution. En effet suite à la création de plusieurs lotissements, la population ottangeoise s'est rajeunie et elle est passée de 2 620 en 1999 à plus de 3 000 actuellement.

Activités - Associations - Services

Des services de proximité demeurent (Dentiste, docteurs, infirmiers, kinésithérapeutes, auto-école, coiffeur, salon de beauté, la poste, banque, boulangeries, maison de la presse, pharmacie, cafés, restauration, superette, agences immobilières, marché hebdomadaire tous les jeudis matin) ainsi qu'une industrie : l'exploitation de la carrière CIMALUX.

De nombreuses associations sportives ou culturelles accueillent les jeunes et moins jeunes de la localité dans des installations rénovées (football, tennis, judo, gymnastique, danse, pêche, peinture, spéléo, marche, belote, couture)

Alpha Santé gère un EHPAD (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes) de 76 places avec accueil pour les malades d'Alzheimer.

Vous pourrez profiter de nos sentiers balisés réservés à la randonnée à vélo ou à pied ; sur le Grauve, site protégé par le Conservatoire des sites Lorrains et le chemin de la Croix de Saint-Marc traversant le parc éolien (8 éoliennes) et qui est en service depuis fin 2018

Transports

Ville frontière, Ottange a depuis de nombreuses années, développé avec les Luxembourgeois une ligne de bus pour transporter les travailleurs frontaliers. La ville est également membre du SMITU et propose des transports réguliers vers Thionville et Hayange.

Écoles - Périscolaire

La ville compte deux groupes scolaires comprenant chacun une école maternelle et une école primaire. L'un est situé à Ottange, l'autre à Nondkeil. Toutes les écoles sont rénovées (peinture, sols) et équipées de tableau blancs interactifs

Le collège de secteur est situé dans la commune voisine d'Aumetz. La situation géographique et les moyens de transport permettent aux lycéens et étudiants de rejoindre rapidement les écoles et universités.

De plus, le Lycée Professionnel Saint André offre diverses possibilités de formation dans les métiers de la restauration mais également de l'optique.

Depuis le début 2017, la ville a inauguré un nouvel espace destiné à l'accueil périscolaire et c'est toujours avec un grand plaisir que les enfants scolarisés à Ottange-Nondkeil fréquentent tous les jours le restaurant du LEP et savourent les petits plats confectionnés par les élèves du Lycée.

Pour les plus petits, une crèche privée a ouvert ses portes sur le centre-ville.

Réalisations - Projets.

La ville réalise, depuis plusieurs années, d'importants travaux de réhabilitation de voirie et enfouissement des réseaux. Le parc transfrontalier des fenderies, réalisé en collaboration avec Rumelange, a vu le jour à la frontière. Le City-Stade, le square Louis Aragon et le Skate-Parc sont des aires de jeux destinées aux familles.

En 2016, la ville a inauguré sa nouvelle salle (L'espace Ottange Nondkeil « LEON ») accolée à la salle polyvalente destinée aux associations (Resto du cœur, club pétanque,...) et particuliers, et dans laquelle de nombreuses manifestations sont organisées.(spectacles, théâtre, bals, mariages,...)

De nombreux projets sont en cours de réalisation ou à l'étude. La commune met tout en œuvre pour que les habitants s'y sentent bien, elle se modernise et met en place de nouveaux moyens de communication (site internet, page Facebook, PanneauPocket, panneau d'affichage, fibre optique, chaîne locale)



Vue aérienne d'Ottange



Vue aérienne de Nondkeil

LE CONSEIL MUNICIPAL



Le Maire :

Mme Fabienne MENICHETTI, Finances et Personnel communal

Les Adjoints :

M. Gérald MATTUCCI, 1^{er} Adjoint, Travaux

Mme Marie-France PADELETTI, 2^{ème} Adjoint, Troisième âge, Cimetière et CCAS,

M. Gilles BERTONI, 3^{ème} Adjoint, Festivités, Jeunesse, Associations, Sport et Culture

Mme Marie-Rose FRIIO, 4^{ème} Adjoint, Aménagement, développement du territoire communautaire

M. Angel GAVAZZI, 5^{ème} Adjoint, Urbanisme, Bâtiments communaux

Les Conseillers Délégués :

M. Claude PINCK : Ecoles, périscolaire et communication

M Lionel PHILIPPE : Forêts, Chasse

Les Conseillers municipaux

M. Jean-Marie KROL, M. Raymond BRIGHI, Mme Marylène FRESCURA, Mme Cathy RICHARD, M. Roger BUTHMANN, Mme Myrèse LAPI, M. Antoine GHIZZO, Mr Bernard KUBIAK, Mme Valérie GEISTEL, Mme Sabine PHILIPPE, M. Valéry HÉNOQUE, Mme Karine ACKLAND, Mme Patricia CASTANHEIRA, Mme Jessica BASILE et Mme Caroline TUDICO.

Mme le Maire, reçoit sur rendez-vous. Vous devez contacter le secrétariat de la mairie
au 03 82 50 53 33 ou par mail contact.ottange@gmail.com



LES SERVICES DE LA MAIRIE



MAIRIE

39, rue Principale

57840 OTTANGE

03 82 50 53 33

www.ottange-nondkeil.fr

HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au Vendredi

De 8h00 à 12h00

Et de 14h00 à 18h00

Adresses mail des différents services

Secrétaire Général

M. Eric TOMMASINI : mairie.ottange@gmail.com

Comptabilité/Ressources Humaines

Mme Stéphanie CICCARELLO : comptabilite.ottange@orange.fr

Accueil - Communication - Location de Salles

Mme Caroline MAISON : contact.ottange@gmail.com

Etat Civil – CCAS - Elections

Mme Christelle TABENI : etatcivil.ottange@gmail.com

Police Municipale - Urbanisme

M. Christopher LOBSTEIN : police.ottange@gmail.com

Services techniques (1 rue de l'Atelier 57840 OTTANGE)

M. Hervé SARTORI : atelier.ottange@orange.fr

Garde-Forestier Municipal : M. Joël PASQUALI

Périscolaire (14 rue de l'Usine 57840 OTTANGE)

Mme Marie PETER : periscolaire.ottange.nondkeil@orange.fr

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales de la commune.

(Pièce d'identité et justificatif de domicile indispensables)

Pour vous aider dans toutes vos démarches



Service-Public.fr

Le site officiel de l'administration française

LE CCAS : Centre Communal d'Action Sociale



SA MISSION

Le CCAS est une institution locale d'action sociale et met, à ce titre, en place une série d'actions générales de prévention et de développement social dans la commune où il siège, tout en collaborant avec des institutions publiques et privées.

Pour cela, il développe des activités et missions (dans le cadre légal et facultatif), visant à assister et soutenir les populations concernées telles que les personnes handicapées, les familles en difficulté ou les personnes âgées.

Dans le cadre de l'aide sociale, le CCAS s'occupe de services tels que les secours d'urgence, les colis alimentaires ou encore les chèques d'accompagnement personnalisé. En bref, l'essentiel de la politique sociale de la commune.

Enfin, le CCAS supporte financièrement et techniquement certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants de la commune.

Vous êtes une personne handicapée ou vous vivez seul ou vous êtes une personne vulnérable ? Vous avez la possibilité de vous inscrire sur un registre des personnes vulnérables. Il suffit de demander le formulaire à la mairie.

Lorsque les plans « Alerte canicule » ou « Grand froid » sont déployés, un agent vous contactera pour savoir si vous avez besoin d'aide.

SES ACTIONS

Le CCAS de la ville d'Ottange, organise le « Repas d'Automne ». Il a généralement lieu le 3^{ème} dimanche d'octobre. Il est totalement gratuit et destiné aux personnes de plus de 60 ans. Si vous êtes recensé en mairie, une invitation personnelle vous sera envoyée. Si vous n'êtes pas recensé par les services de la commune, vous pourrez vous inscrire directement en mairie.

Plusieurs actions nationales conduites par le CCAS d'Ottange sont menées chaque année : les brioches de l'Amitié (2^{ème} samedi du mois d'octobre), la course pédestre du Téléthon (1^{er} samedi du mois de décembre)

Des aides ponctuelles sont accordées aux administrés dans le besoin. (aide alimentaire, bons de chauffage, colis de Noël, aide aux sorties scolaires...)

L'antenne des Restos du Cœur d'Ottange est située à l'Espace Ottange-Nondkeil (Salle L'EON juste à côté de la salle polyvalente)

Les bénévoles vous accueillent les mercredis matins de 9h à 12h. Pour prendre contact avec un responsable en cas d'urgence : 06 32 60 42 54



LES NUMÉROS UTILES



LES URGENCES

SAMU	15
GENDARMERIE	17
POMPIERS	18
PHARMACIE DE GARDE	32.37
MEDIGARDE	08.20.33.20.20
CENTRE ANTIPOISON	03.83.32.36.36



Médecins

Dr Sandra THOMAS VALERO *15 rue Principale*
Dr Josette CRESTANI *Centre Filéris rue de l'Usine*

03 82 83 80 90
03 82 91 09 94 ou
03 82 50 33 68

Infirmiers

Infirmiers libéraux *Jardins d'Isocèle*

06 63 32 17 09 ou
07 86 00 38 53

Dentistes

Dr Olivier SEURET
& Céline GARCON *31 rue Principale*

03 82 50 55 03

Kinésithérapie

M. Adrien BAUER *2ter rue du Moulin*

03 82 83 99 84

Pharmacie

M. et Mme MAROT *13 rue Principale*

03 82 50 53 44

Maison de retraite *4 rue de l'Atelier*
« Le Plateau »

03 82 54 54 00

Services sociaux

Mme Alexia MARCUOLA
155 rue de Verdun
57 700 Hayange

03 87 35 01 60
Sur RDV uniquement



LES NUMÉROS UTILES



NUMÉROS ET ADRESSES UTILES



Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM)
2 Allée Bel air – BP50351 – 57128 THIONVILLE

☎ 36 46



Caisse d'Allocations Familiales de la Moselle (CAF)
4 boulevard du Pontiffroy – 57774 METZ

☎ 0810 255 710



Caisse pour l'avenir des Enfants – Zukunftskeess
34 avenue de la Porte Neuve – LUXEMBOURG

☎ 00352 47 71 53



Préfecture de la Moselle
9 place de la Préfecture - 57000 METZ

☎ 03 87 34 87 34

Sous-préfecture de la Moselle
6 rue du Général Castelnau – 57100 THIONVILLE

☎ 03 82 59 19 20



SEAFF (Eau et assainissement)
36 rue de Metz - 57650 FONTOY

☎ 03 82 59 10 10



La Poste
4 place d'Angliers - 57840 OTTANGE

☎ 36 37

Centre des Finances Publiques – Centre d'Imposition
Place Nicolas Schneider – 57700 HAYANGE

☎ 03 82 86 80 72

Centre des Finances Publiques – Trésorerie
7 rue de Metz - 57650 FONTOY

☎ 03 82 84 82 82

Régie de Télédistribution Ottange
15 rue des Ecoles – 57840 OTTANGE

☎ 06 89 28 12 78



Communauté de communes Pays Haut Val d'Alzette
Centre de tri
Conteneurisation

☎ 03 82 53 50 01

☎ 03 82 54 32 63

☎ 03 57 88 00 04

Pour toutes les démarches de changement d'adresse sur les cartes grises et immatriculation du véhicule, connectez-vous sur www.service-public.fr

SERVICES SCOLAIRES



ECOLE JOLIOT CURIE OTTANGE

Rue de l'Usine
57840 OTTANGE



Directrice : Mme THEBAULT

Ecole maternelle

☎ 03 82 50 56 14

Ecole Élémentaire

☎ 03 82 50 21 59

ECOLE LA PLUME ET L'ENCRIER NONDKEIL

15 rue des Ecoles
57840 OTTANGE



Directeur : Mr Olivier RUELLE

Ecole Maternelle

☎ 03 82 50 24 20

Ecole Élémentaire

☎ 03 82 50 21 10

Les horaires scolaires sont :

Les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 08H15 à 11H45 et de 13h30 à 16H

PERISCOLAIRE

Rue de l'usine
57840 OTTANGE



Directrice : Mme Marie PETER

☎ 03.82.82.07.37

☎ 06.71.00.08.81

Matin

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 7H00 à 08h15

Midi

Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 11h45 à 13h30
(Les repas sont pris au Lycée professionnel Saint André)

Soir

Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16H00 à 18h30

SERVICES SCOLAIRES



LYCEE TECHNOLOGIQUE ET PROFESSIONNEL PRIVÉ SAINT-ANDRÉ

Lycée des métiers de l'optique et lycée hôtelier

1 rue de l'Église

57840 OTTANGE



Pôle Restauration et pôle Optique

Directeur : Mr SABIO

☎ Secrétariat 03 82 50 57 55

Restaurant d'Application « Les Toques Modernes »

☎ 03 82 50 51 33

Magasin d'Optique Lucie

☎ 03 82 50 22 56



LES ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS CULTURELLES

Association Socio-Culturelle d'Ottange Nondkeil (ASCON)

15 rue des Ecoles – 57840 OTTANGE

Présidente : Mme Patricia BUSSAGLIA

ADDACC

2 rue de Lorraine – 57840 OTTANGE

Président : M. Roland GIACOBBAZZI

L'Ensemble Orchestral Ottange-Nondkeil

Présidente : Mme Anne-Marie LAROCHE

Amicale de Sapeurs-Pompiers

Caserne des pompiers – rue principale

Président : M. Patrick ADAMCZUK

Association des Parents d'Élèves

Ottange

Présidente : Céline LEGRAND

Association des Parents d'Élèves

Nondkeil

Président : M. Anthony TUDICO

Amicale du Personnel Communal

Mairie – rue principale

Présidente : Mme Caroline MAISON

Comité des fêtes

Mairie – rue Principale

Président : M. Gilles BERTONI

ASSOCIATIONS SPORTIVES

Renaissance sportive Ottange Nondkeil

Club House – rue de la Digue

Président : M. Mickaël GOEURY

Tennis Club Ottange

Club House – rue de la Digue

Président : M. Gérald MATTUCCI

LES ASSOCIATIONS



ASSOCIATIONS SPORTIVES (Suite)

Vétérans du foot

Club house – rue de la Digue

Président : M. Marc VARIOT

Gymnastique « Le Réveil »

Salle polyvalente – rue de la Digue

Président : M. Arnaud TORTORELLI

Spéléo-Club

9B cité Saint Félix – Ottange

Président : M. Fabrice MENICHETTI

Dancing Star Club

Salle polyvalente – rue de la Digue

Présidente : Mme Sabine PASQUALI

Club de moto 1M2J3MOTOS

Président : M Marc ARCULEO

MECA-SPORT

2 rue Bassompierre – TRESSANGE

Président : M. Serge MISTRI

Club de Pétanque

M Pierre RICCI

Salle EON

Judo Club

Dojo – rue de la Digue

Président : M. Bernard NEYEN

Association sportive féminine Ottange

Salle polyvalente – rue de la Digue

Présidente : Mme M-France PADELETTI

Pêche et loisirs

21 rue Saint Jean de Sauves - Ottange

Président : M. Gilles BERTONI

Club de marche « les Godillots »

Complexe sportif – rue de la Digue

Président : M. Guy BENEDETTI

Association 1Rose 1Espoir

Président : M. Philippe LALY

Les Cavaliers du Valer

35 rue de Differdange – Ottange

Présidente : Mme Nathalie BUTHMANN

LES COMMERCES



CARREFOUR EXPRESS

Rue Principale

☎ 03 82 50 55 97

BOULANGERIES-PÂTISSERIES

FELIGETTI

Rue Principale



EXFORT Mickaël

Rue Principale

RESTAURATION RAPIDE

SNACK ENDER

Place d'Angliers

☎ 03 82 50 21 65



AU CROISSANT CHAUD

Rue de Rumelange

☎ 06 87 13 23 88

RESTAURANT

LA TABLE DE MARIO ET JEAN

Rue Principale

☎ 03 82 82 97 21



COIFFURE ET ESTHÉTIQUE

OXILYS'COIFF

5 Place d'Angliers

☎ 03.82.50.51.08



Salon d'Esthétique

Place d'Angliers

☎ 03 82 88 17 99

LES COMMERCES



AGENCES IMMOBILIERES

IMMOBIL
Place d'Angliers



S & C BORBICONI Immo
Rue Principale

CAFES

« L'Escale »
Rue Principale



Caf'è Presse
Rue Principale

BANQUE
CREDIT MUTUEL
Rue Principale
☎ 0820 85 03 80



AUTO ECOLE
PERMIS EN POCHE
Place d'Angliers
☎ 09 50 93 87 91



POMPES FUNEBRES
Sarl LEGER (Funerest)
2bis rue du Moulin
☎ 03 82 50 55 55



GARAGES
LAROCHÉ –PRESTIGE AUTO 57
☎ 03 82 87 25 71
☎ 06 43 32 25 36



POSE DE FENETRES
ECO POSE MENUISERIE
Rue du Moulin
☎ 03 82 50 58 95



LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

Tous les jeudis sur le parking de la Mairie de 8h00 à 12h00





Les bruits de voisinage

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies électriques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les samedis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

Un arrêté municipal, portant sur les bruits de voisinage, est disponible en mairie.



Brûlage des végétaux

Depuis le 1^{er} janvier 2016, un arrêté du Préfet de la Moselle interdit tous brûlages.

Par conséquent, des bennes à déchets verts ont été mises à disposition rue de l'Usine et Square Aragon

Dépôts sauvages

Tous les dépôts de déchets ne respectant pas les conditions de remise réglementairement fixées peuvent être sanctionnés. Tout contrevenant est passible d'une amende de 35 euros (article R 632-1 du code pénal), et si l'infraction est commise au moyen d'un véhicule, le montant de l'amende est de 1500 euros (article R635-8 du code pénal)

Selon le type déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une **contravention allant de la 1^{re} à la 4^e classe**, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €.



Toutes constructions nouvelles ou travaux sur constructions existantes sont soumises à une demande de permis de construire ou à une déclaration préalable de travaux.

Ces demandes doivent être déposées en Mairie et accordées avant commencement de tous travaux.

Les travaux soumis à une déclaration préalable sont :

- ❖ Toutes constructions $>5\text{m}^2$ et $\leq 20\text{ m}^2$ de surface de plancher (abri de jardin, extension du bâtiment, garage, véranda, terrasse surélevée, pergola, etc...) sauf en zone U (extension du bâti jusqu'à 40 m^2 de surface de plancher*)
- ❖ Piscines non couvertes ou avec couverture fixe ou mobile < 1.80 mètre, si bassin $> 10\text{m}^2$ et $\leq 100\text{ m}^2$.
- ❖ Clôtures.
- ❖ Ravalement de façade et travaux entraînant un changement de l'aspect extérieur de l'habitation.
- ❖ Installation de caravanes pour une durée de plus de 3 mois.
- ❖ Travaux avec changement de destination (sans modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment).

** à condition que l'ensemble de la surface de plancher (existante + extension) ne dépasse pas 150 m^2 .*

Les travaux soumis à un permis de construire sont :

- Toutes constructions $\geq 20\text{ m}^2$ de surface de plancher (abri de jardin, extension du bâtiment, garage, véranda, terrasse, maison individuelle, immeuble collectif, etc...) sauf en zone U $\geq 40\text{ m}^2$ pour extension du bâti
- Piscines couvertes avec couverture fixe ou mobile $> 1,80$ mètre ou bassin $> 100\text{m}^2$.
- Modification de volume et percement ou agrandissement d'ouverture sur mur de façade.
- Travaux avec changement de destination (Modification des structures porteuses ou de la façade du bâtiment).

Toute construction entreprise sans accord de la ville pourra faire l'objet d'une procédure pénale. La ville pourra exiger l'arrêt des travaux entrepris sans autorisation. L'autorisation de la ville devra être affichée sur le terrain destiné à la construction. Le non-respect de cette obligation peut faire l'objet d'une verbalisation.

**Pour tous renseignements complémentaires ou avant tout dépôt de dossier,
des permanences « urbanisme » ont lieu
les lundis et mercredis de 14h00 à 18h00 (sur rendez-vous) ou au 03.82.50.53.33**

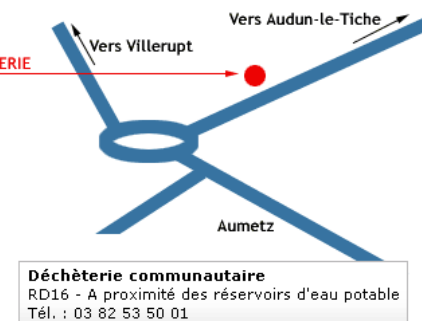
LA DÉCHÈTERIE COMMUNAUTAIRE



Du 1^{er} juillet au 31 octobre 2020

Où ?

Lundi	10h-12h	13h45-18h
Mardi	10h – 12h	13h45-18h
Mercredi	10h-12h	13h45-18h
Jeudi	Fermé	
Vendredi	9h-12h	13h45-18h
Samedi	9h00-18h00	



Déchèterie communautaire
RD16 - A proximité des réservoirs d'eau potable
Tél. : 03 82 53 50 01

Pour information, le port du masque est obligatoire jusqu'à nouvel ordre et la fermeture des portes s'effectue 15 à 30 min avant l'horaire de fermeture du site selon l'affluence.

Conditions d'accès

L'accès est limité aux véhicules de volume PTAC (poids total autorisé en charge) maximum de 3,5 tonnes. Il est donc interdit aux camions et semi-remorques.

Les véhicules non ménagers (types Master, camionnettes, véhicules utilitaires) dont l'immatriculation relève d'un autre pays que la France n'ont plus accès à la déchèterie, conformément à l'article 2 du règlement de la déchèterie adopté le 2 juillet 2019 par le Conseil Communautaire.

Les particuliers

La déchèterie est ouverte à tous les particuliers domiciliés sur le territoire de la CCPhVA. L'accès est réservé aux personnes munies d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile (Facture d'eau, électricité, gaz, box internet de moins de 6 mois)

Ce qui est accepté

Les gravats, les encombrants, la ferraille, le bois traité, les déchets verts, les cartons, les déchets dangereux des ménages (DDM), les déchets de soins à risques infectieux (DASRI), les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les huiles minérales (huiles de vidange) et huiles végétales (huiles de friture), les emballages souillés, les pneus de voitures déjantés et non coupés, le textile, le verre, le polystyrène, journaux, revues, magazines, ...

Ce qui n'est pas accepté

Ordures ménagères, déchets radioactifs, déchets industriels, éléments de carrosserie de voitures, camions et caravanes, déchets en fibrociment, bouteilles de gaz, extincteurs, déchets organiques putrides, cadavres d'animaux, déchets à usage agricole, cartouches de fusil et tous déchets professionnels ...

LES DÉCHETS MÉNAGERS



CONSIGNES DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS

BACS NOIRS	SACS TRANSPARENTS
Jeudi matin <i>☞ Si férié, la collecte est reportée au samedi suivant</i>	Lundi matin : semaine paire <i>☞ Si férié, la collecte est reportée au samedi suivant</i>

Chaque foyer doit disposer d'un bac pour les ordures ménagères fourni par la CCPHVA (03 57 88 00 04 : pour obtenir un bac noir)

- Vous devez mettre vos déchets en sac fermé dans ce bac et le présenter sur la voie publique, la veille au soir du jour de collecte, lorsque celui-ci est plein.
- Si vous avez besoin de déposer exceptionnellement un sac à côté de votre bac-poubelle, il vous est demandé d'apposer à votre sac un autocollant « Famille + ». **Sans celui-ci votre sac ne pourra être collecté !**

Ces autocollants sont disponibles à la régie de recette située à la déchèterie et ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 13h00 à 16h00 et chaque premier samedi du mois de 8h00 à 12h00.

Les personnes, dont le bac doit rester sur le trottoir, se sont vues remettre des étiquettes jaunes. Celle-ci est à attacher à la poignée du bac lorsque vous souhaitez qu'il soit collecté.

CONSIGNES DE COLLECTE DES DÉCHETS RECYCLABLES

Les déchets recyclables sont à présenter en sacs transparents, la veille au soir du jour de collecte, sur le trottoir. Les sacs transparents sont disponibles gratuitement dans votre mairie.

QUOI METTRE DANS LE SAC TRANSPARENT ?

Sont autorisés :

- Cartons d'emballage, papiers, journaux et magazines
- Briques alimentaires
- Flacons, bouteilles et bidons en plastique
- Emballages métalliques (Boîtes, conserves, aérosols)

Ne sont pas autorisés :

- Papiers et cartons souillés, papier aluminium
- Pots de yaourt et crème ; gobelets en plastique, barquettes de biscuits
- Sacs et films en plastique, polystyrène
- Textile et couches
- Vaisselle

LES BENNES A DÉCHETS VERTS

Les deux bennes à déchets verts sont mises à disposition de la population dans le seul but de vous éviter tout déplacement à la déchèterie entre Aumetz et Audun le Tiche. Elles sont situées à Ottange (à côté de l'internat) et à Nondkeil (Face au square Aragon)

Nous vous rappelons que seuls **LES DÉCHETS VERTS** sont autorisés dans ces bennes.

Les déchets verts : qu'est-ce que c'est ?

Les déchets verts sont des déchets biodégradables issus des restes de végétaux provenant de la taille et de l'entretien des espaces verts privés ou publics, et des cimetières... ou encore de l'élagage des haies et arbres d'alignement.

LES CONTAINERS A VERRE

Il y a plusieurs containers à verre sur la commune.

- 2 containers face au Square Aragon
- 2 containers sur le parking de la salle polyvalente
- 1 container rue Saint Félix (vers le bois, direction Aumetz/Audun le Tiche)
- 1 container rue de Rumelange (à côté du distributeur de pain)

A savoir :

Chaque fin de mois, l'association « Verre, j'espère », composée uniquement de bénévoles, collecte le verre en porte à porte. Du Jardin d'Isocèle, en passant par Nondkeil et jusqu'à la rue de l'Eglise à Ottange, le verre est collecté le dernier lundi de chaque mois. Pour Ottange, le verre est ramassé le dernier mardi de chaque mois.

LES BORNES DE COLLECTE DE TEXTILE

Elles sont au nombre de 2. Vous les retrouverez en face du Square Aragon ainsi que sur le parking de la salle polyvalente. On peut venir y déposer des vêtements en bon état mais devenus trop petits ou démodés, des vêtements troués ou usagés mais propres, des chaussures par paires, du linge de maison, des couvertures, des draps, des rideaux, etc... Il est important que les dépôts soient bien emballés au sec dans des sacs, à l'abri de la pluie. Dans un souci de salubrité, les dépôts doivent se faire dans le container et non aux abords.

SERVICE POUR LES ENCOMBRANTS

Les déchets encombrants, lourds et volumineux, ne sont pas pris en charge par la collecte en porte à porte. Ne se mettant en aucun cas sur la voie publique sous peine d'amende, ils sont à amener à la déchèterie.

Pour les habitants ne pouvant se rendre à la déchèterie, une convention a été signée avec une association locale afin que leurs employés (en contrat d'insertion) puissent venir chercher les encombrants « simples » (un canapé, un buffet, un électroménager...) sur demande du particulier.

Si vous êtes intéressés par ce service, vous pouvez contacter l'association référente :

- Pour la commune d'Ottange : **TREMLIN** au **09 83 02 17 38**.

Si vous souhaitez débarrasser une maison entière ou de gros encombrants, ces associations peuvent également vous faire des propositions d'intervention sur devis.

LES SALLES COMMUNALES



❖ L'Espace Ottange-Nondkeil (L'EON)

Inaugurée en 2016, L'Espace Ottange-Nondkeil peut accueillir jusqu'à 140 personnes assises. La salle est équipée d'un bar, d'une terrasse, d'une cuisine, d'une sono, d'un vidéoprojecteur et d'un écran. Une cloison mobile permet de la scinder en une petite et une grande salle.

Les dimensions de la grande salle : Longueur : 24 m – largeur : 11 m

La salle est équipée : en chaises, tables rondes ou rectangulaires, manges-debout et de toute la vaisselle nécessaire.

La location est comprise du vendredi 8h00 au lundi 8h00

Les tarifs sont les suivants :

- | | |
|--|------------|
| ❖ Associations ou résidents de la commune : | 800,00 € |
| ❖ Associations de la commune (cuisine seule + salle polyvalente) : | 200,00 € |
| ❖ Associations ou non-résidents de la commune : | 1 350,00 € |

Pour réserver la salle : il faudra se présenter en mairie avec un acompte de 50%. Ces 50% assurent la date de la location. Au plus tard 2 mois avant la date de réservation, il vous faudra verser le solde, ainsi qu'un chèque de caution de 700,00 €. Vous devrez fournir une attestation d'assurance qui couvrira la salle, le temps du week-end.



LES SALLES COMMUNALES



❖ Le Bâtiment des Associations (BDA)

Le Bâtiment des Associations peut accueillir jusqu'à 80 personnes. La salle est équipée d'une cuisine avec tout le matériel nécessaire.

La location est comprise du vendredi 12h00 au dimanche 00h00

Les tarifs sont les suivants :

❖ Associations ou résidents de la commune <u>avec</u> cuisine :	180,00 €
❖ Associations ou résidents de la commune <u>sans</u> cuisine :	100,00 €
❖ Associations ou non-résidents de la commune <u>avec</u> cuisine :	400,00 €
❖ Associations ou non-résidents de la commune <u>sans</u> cuisine :	200,00 €

Pour réserver la salle : il faudra se présenter en mairie avec un acompte de 50%. Ces 50% assurent la date de la location. Au plus tard 1 mois avant la date de réservation, il vous faudra verser le solde, ainsi qu'un chèque de caution de 500,00 €. Vous devrez fournir une attestation d'assurance qui couvrira la salle, le temps du week-end.



❖ Salle du rez-de chaussée de la Mairie

Idéale pour des réunions associatives ou de copropriétés, ainsi que pour les cafés d'enterrement. La location de la salle de la mairie est possible pour 1h00, 2h00 ou une demi-journée, si vous le souhaitez. Elle peut accueillir jusqu'à 30 personnes. Elle est équipée de chaises et de tables. Elle est gratuite. Plus d'info à l'accueil de la Mairie.

LES SALLES COMMUNALES



Salle Polyvalente

Idéalement conçue pour les pratiques sportives et accolée à L'Espace Ottange-Nondkeil, la salle polyvalente peut accueillir jusqu'à 800 personnes assises. Pour les associations locales, la salle est mise à disposition gratuitement par la mairie pour les bals, lotos, spectacles divers.

Les tarifs sont les suivants :

- | | |
|---|----------|
| ❖ Résidents de la commune : | 225,00 € |
| ❖ Associations ou non-résidents de la commune : | 385,00 € |



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Mairie d'Ottange

Accueil – rez-de-chaussée

39 rue Principale

57840 Ottange

03 82 50 53 33

contact.ottange@gmail.com



BON A SAVOIR



- > Abonnez-vous à la **newsletter de la Ville** sur le site internet www.ottange-nondkeil.fr pour vous tenir informé(e) de l'actualité et des événements.
- > Retrouvez toutes les infos de votre ville sur votre mobile, en vous connectant sur l'application gratuite PanneauPocket (disponible sur GooglePlay ou Appstore)
- > N'hésitez pas à vous abonner à notre page Facebook : Mairie d'Ottange-Nondkeil

Juste après mon déménagement, je veille à informer :

Ma banque
Mes assurances (auto, habitation, vie)
Mon employeur, Pôle Emploi ou ma caisse de retraite
La CAF
La sécurité sociale et ma mutuelle
Le service des impôts
Mon fournisseur d'accès Internet
Les distributeurs Gaz/Electricité/Eau
Mes abonnements divers (téléphone, journaux etc..)
La Poste pour le suivi de mon courrier



Ne pas oublier...

- > De vous inscrire sur les **listes électorales** sur www.service-public.fr ou en Mairie muni d'une facture de votre domicile et votre pièce d'identité
- > La **carte grise des véhicules** se doit de mentionner la résidence actuelle du propriétaire, dans le mois qui suit le déménagement. (Cette démarche est à faire en ligne et c'est gratuit)
- > Si vous êtes titulaire d'une **carte de séjour**, celle-ci doit être renouvelée auprès de la Préfecture, dans les huit jours qui suivent votre arrivée.
- > Vous pouvez demander la **modification** (gratuite) de l'adresse portée sur votre carte d'identité, votre permis de conduire ou votre passeport. Mais ce n'est pas une obligation légale.
- > Communiquez **votre nouvelle adresse** au **centre des impôts** de votre ancien domicile.
- > Vous pouvez choisir de **faire suivre votre courrier** pour une période de 6 ou 12 mois, pour une seule personne ou toute la famille. Le service de suivi de courrier de La Poste est désormais accessible sur Internet à l'adresse : <https://www.laposte.fr/demenagement-absence/reexpedition-definitive-nationale>.

Les agents d'accueil sont disponibles pour vous aider dans vos démarches du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h ou par téléphone 03 82 50 53 33 ou par mail contact.ottange@gmail.com et etatscivil.ottange@gmail.com

